



CLUSTER DES ORGANISATIONS ENVIRONNEMENTALES  
 PROVINCE DU NORD-KIVU  
 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 Email : fauneflore.virunga@gmail.com  
 Tél : +243 999097676, +243 830445282  
 B-002-CLUST-ENV-TR-NK/2022

Vivre en harmonie avec la nature

# CLUSTER ENVIRONNEMENT

Rutshuru, 20 Aout 2022



N/Réf: 002-ENV-TR-NK/22/CLUSTER ENVIRONNEMENT

Rutshuru, le 20 Août 2022

Transmis copie pour information à:

- Son Excellence Président de la RD Congo à Kinshasa,
- Son Excellence Monsieur le premier ministre chef du gouvernement ;
- Honorable Président du Sénat ;
- Honorable Président de l'Assemblée National ;  
Palais de la Nation  
(Tous) à Kinshasa/Lingwala
- Monsieur le Représentant de l'UNESCO en RD Congo ;
- Monsieur le vice premier ministre ministre et ministre de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières ;
- Madame le vice premier ministre, ministre de l'environnement ;
- Madame la ministre de la justice et garde des sceaux ;
- Monsieur le ministre National de Tourisme ;
- Monsieur le Directeur National de l'ICCN

- Mesdames et Messieurs Honorables Députés Nationaux élus du Nord-Kivu.  
(Tous) à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Directeur Provincial de l'ICCN et Chef de Site du PNVi du Nord-Kivu ;
- Aux Honorables Députés provinciaux élus de RUTSHURU et à GOMA.
- Monsieur le Mwami et chef de la chefferie de Bwisha ;
- Monsieur le chef de groupement de BINZA à KISHARO ;
- Monsieur les chefs des villages KISEGURU et KATWIGURU ;

---

**Objet :** Résultat de la vérification des données des repères de la limite légales du PNVi dans le secteur BINZA à la côte ouest de KISEGURU et KATWIGURU

A Son Excellence Monsieur le gouverneur militaire de la Province du Nord-Kivu  
à Goma

Excellence,

Dans le contexte de la diversité biologique exceptionnelle reconnue au Parc, et qui lui a valu le titre de Site du Patrimoine mondial, le Cluster Environnement revient vers vous se référant de votre ordre de mission collectif N0 :01/560/CAB/GP-NK/2022 dont l'objet « **Vérifier les données des repères de la limite légales du PNVi et procéder à sa matérialisation physique** » bien claire sur la vérification des limites légales du Parc National des Virunga dans le groupement de BINZA à la côte Ouest de KISEGURU et KATWIGURU, dont le rapport vous serait partagé.

Cluster Environnement étant ensemble des Organisations du secteur environnement a mit beaucoup d'attention en date du 15 au 16 Aout 2022 sur l'évolution du processus de démarcation participative sur la vérification les données des repères de la limite légales du Parc National des Virunga dans le secteur BINZA à la côte Ouest de KISEGURU et KATWIGURU.

Excellence, au regard des observations faites suite aux fins des guerres successive à l'Est de la République Démocratique du Congo et, singulièrement dans le Parc National des Virunga par des violations sur la limite de ce dernier, cela a fragilisé le contrôle institutionnel de certaines institutions de l'Etat dont l'ICCN de jouer son rôle, à cela s'ajoute l'activisme des groupes armées nationaux et étrangers ainsi que la faiblesse de la justice congolaise.

Excellence, il y a plus de 4 décennie les limites du Parc national des Virunga sont soumises à des agressions d'actions non compatibles à la conservation ; dont des activités **champêtres**, **braconnages** et **carbonisations**, cela par un contexte démographique et politique complètement différent du contexte actuel, cette situation a favorisée l'occupation illégale de certaines parties des terres du Parc National des Virunga par la population riveraine et ou des personnes migrées à la recherche des terres fertiles pour labour.

Excellence, de cette situation favorisant l'occupation illégale de certaines parties des terres du Parc National des Virunga, une mission légale s'est organisée pour la vérification des limites légales du Parc National des Virunga dans le groupement de BINZA à la côte Ouest de KISEGURU et KATWIGURU. Cette mission était composée des parties prenantes indispensables ci-après :

**Assemblée provinciale** : Représentée par les députés provinciaux élus du Territoire de Rutshuru, désignés comme membres de la commission, pour veiller sur les intérêts des communautés dans le respect de la loi délimitant le Parc National des Virunga et participer à la sensibilisation des communautés locales sur le respect des lois de la république.

**Gouvernement Provincial** : représenté par les différents experts des services étatiques pour assurer la bonne exécution de l'activité dans les limites de ses prérogatives et appuie les efforts de conservation sur les aspects politiques ayant trait au respect de la loi durant la mise en œuvre de l'activité de démarcation.

**Chefferie de Bwisha** : Constitue une partie prenante indispensable dans le processus, représentée par le chef de chefferie entouré des notables et coutumiers. Appui la commission mixte dans la sensibilisation et la conscientisation des communautés.

**Territoire de Rutshuru** : Représenté par l'Administrateur du territoire, comme membre effectif et assure la présidence de la commission mixte de démarcation étant que le Parc est largement présent dans son territoire. Sa facilitation est l'aboutissement en paix du processus, dans le respect des lois et des intérêts de la population de Rutshuru.

**ICCN** : Assurer l'aspect technique, logistique et sécuritaire de l'activité tout en s'assurant de son caractère participatif dans le respect de la loi délimitant le Parc National des Virunga.

**Experts de l'Institut Géographique du Congo et de l'Administration Foncière** : Participent aux travaux de collecte et analyse des données géographiques des repères en qualité des services techniques du gouvernement provincial.

**Société civile** : Acteur neutre, elle est témoin de la démarcation et s'assure que les intérêts des communautés et ceux de la conservation sont respectés dans les limites de la loi.

**Services de sécurité** : Assurer la sécurité des activités du processus de la démarcation en appui à l'ICCN et veillera au respect de l'ordre public.

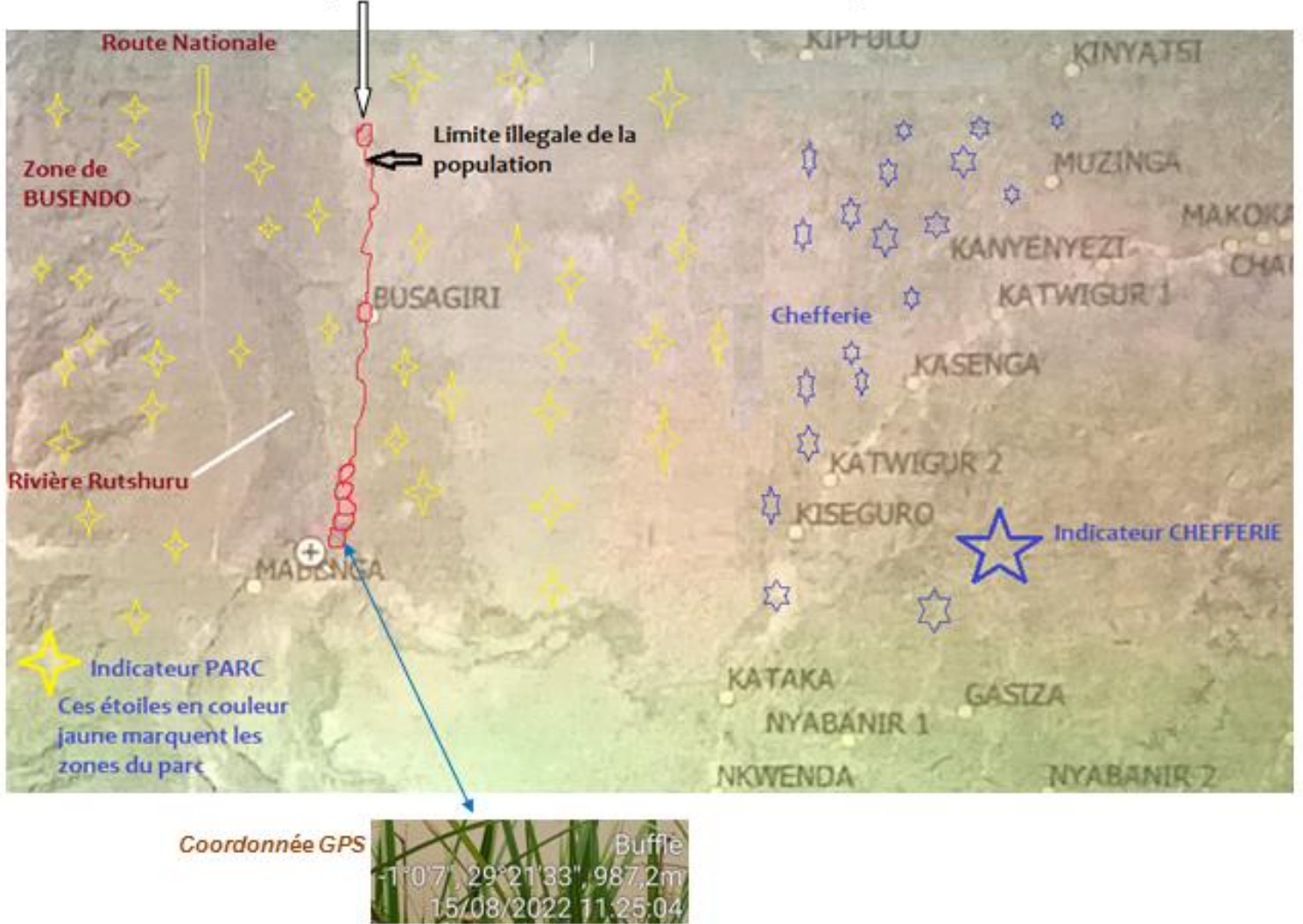
Excellence, Tenant l'objectif de la mission, en date du 15 et du 16 Aout 2022, la commission a fait descente terrain sous la présence des autorités politico-administratives et coutumières ainsi que les populations locales et d'Experts de l'Institut Géographique du Congo et de l'Administration Foncière, pour participer aux travaux de collecte et analyse des données géographiques des repères des limites légales du parc.

Excellence, l'orientation des travaux sur terrain était sur l'axe [May ya IVI-MAY YA NKWENDA](#). Ceci pour faciliter le bon avancement des travaux.

Excellence, le premier jour du 15 Aout 2022, la population a pu montrer ses limites à la côte Ouest de KISEGURU et KATWIGURU en présent de tous.

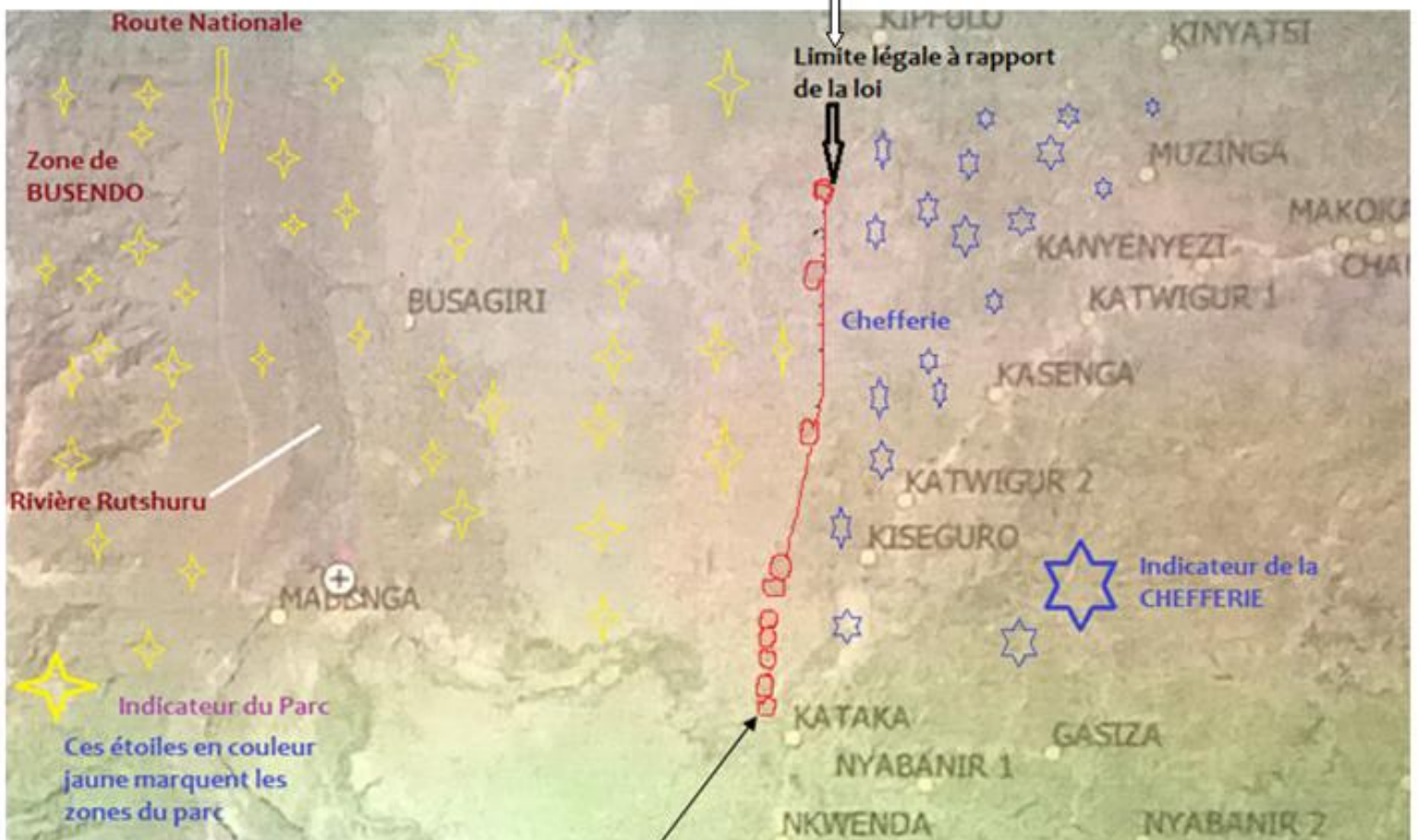
Voici les données de la population ci-dessous avec coordonnées GPS d'Expert de l'Institut Géographique du Congo et de l'Administration Foncière

### Limite de la population sans soubassement légal



Excellence, deuxième jour du 16 Aout 2022, l'ICCN à son tour montra ses limites légales à la côte Ouest de KISEGURU et KATWIGURU. Voici ci-dessous avec coordonnées GPS d'Expert de l'Institut Géographique du Congo et de l'Administration Foncière

Voici les données de l'ICCN ci-dessous avec coordonnées GPS :



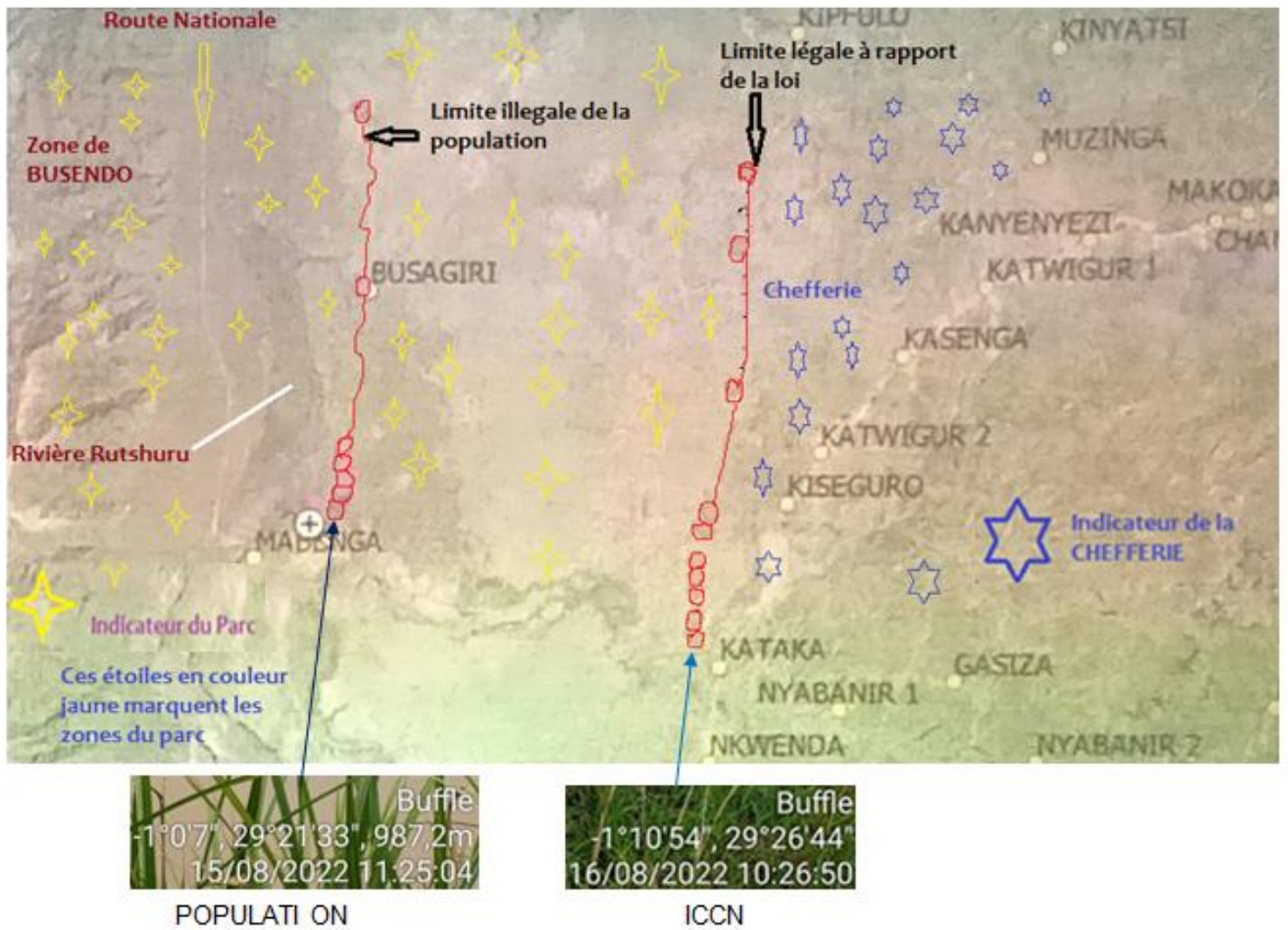
Buffle  
-1°10'54", 29°26'44"  
16/08/2022 10:26:50

Excellence, ce travail abattu avec l'accompagnement des autorités politico-administratives et coutumières ainsi que les populations locales, le cluster environnement recommande à tous ceux qui lisent ce rapport de mettre attention sur les écrits et repères avec coordonnées GPS sur ces cartes de chacun de ces 2 parties : ICCN-POPULATION pour une bonne analyse à rapport de la loi.

Excellence, en date du 19 Aout 2022, la mise en commun du résultat reçu au terrain pour un exercice de consultation de toutes les parties prenantes sur l'application rigoureuse de la loi. Un exercice d'élaboration commune d'une action qui répondrait à l'attente des uns et des autres s'est fait à rapport d'ajustement du résultat terrain à la loi.

Excellence, de l'analyse physique, la limite légale marqua **RUTSHURU**  $\implies$  **KALIMBO** et **KABARE** mentionné sur les différentes cartes et sur terrain à rapport de la loi n'apparaît pas dans le résultat de repère de la population, d'où cette population dit que le Segment 19 et 20 est mal interprété or les limites que cette population a montrées n'ont aucun soubassement légal et est très loin des citations de la loi. Voici les cartes ci-dessous pour une bonne compréhension à rapport de la réalité terrain confrontée à la loi.

Voici les résultats en commun lors de la réunion du 19 Aout 2022



Excellence, l'ICCN est une institution publique de l'Etat qui n'a pas l'habilité de céder à la population des terres consacrées à la conservation sauf par l'autorisation des législateurs via une loi. C'est pour cela que dans la mise en commun, il a été recommandé à la population de faire recours aux législateurs pour accès aux terres sans compromettre la loi n°14/03 du 11 février 2014 sur la conservation de la nature à son article 34.

Excellence, la matérialisation physique de la limite légale par les pancartes seront fixées l'application rigoureuse de la loi dans le souci de restaurer les services écosystème en péril dans les zones envahies.

Excellence, dans l'espoir que notre rapport ouvert attirera votre auguste attention particulière au profit de la nation et à tous ceux qui nous lisent en copie.

Pour les organisations du secteur environnement et Droit de l'homme Province du Nord Kivu.

Liste des signataires en annexe

N0	Organisation	Responsable	E-mail et Contactes
01	BEIE	Joël KABWASA	beienature003@gmail.com +243999097676
02	AJACAR	KASEREKA MWIMBI	ajacar.rdc@gmail.com +243973047776
03	IDPE	John	idpe_kc@yahoo.fr +243997704042
04	HORIZO NATURE	ZAINA VAY	horizo.nature@gmail.com +243990853553
05	FORED	John LUFUKARIBU	ongfored@gmail.com +243824632835
06	UFO	DEBORAH NDEKENINGE	ufoasbl@gmail.com +243998997241
07	UPROAPDI	KAMBALE JEREMI	uproapdi.rdc@gmail.com +243975918614
08	FSDFO	JADOT VOITURE	fsdefo64@gmail.com +243991450095
09	IPAG	Didie MUKEVERI K.	lpagasbl09@gmail.com +243990457108
10	AHPRF	Wivine NTAMASHAKIRO	ahprf.rdc@gmail.com +243998997241
11	PAPROSADE	NTIBATEKEREZA John	paprosade@gmail.com +243971018641
12	SJDDH	Moise BAHATI	Sjddh02@gmail.com +243991450095

13	OPHKA	Jackson GASIGWA	ophkasbl@gmail.com +243993804744
14	AJPPDI	SEBUHORO Patrick	ajppdi@gmail.com +243996833430
15	ULDPN	NDYANABANZI Michel	ndyanabanzimichel@gmail.com +243993616057
16	SYFUDP	KASEREKA MAOMBI	syfudp@gmail.com +243994903462
17	PACOFEDI	Wivine NZABARA	pacofedi@gmail.com +243999915504
18	ADEPDH	LWALEGHA	adepdhtrutshuru@gmail.com +243976589410
19	NETRESE	MAPENDO BYIBESHO	netreserd@gmail.com +243993409800
20	BOSAM-GL	EMMANUEL TEMBO	etembo180@gmail.com +243972423833
21	ABCom	RAYMOND SENDEGEYA	abcom@gmail.com +243975262691
22	SUIEPD	SOPHIE ZAWADI	suiepd.rdc@gmail.com +243975389442
23	ACHDDH	NSENGIYUVA Jean	-----
24	ALW	Fiston KIBALWA	alwasbldrc@gmail.com +243993600092
25	APA	PATRICK POLEPOLE	apa.rdc@gmail.com +243990457108